

---

# **Le boom minier au Sahel**

## **Un développement durable ?**

---

**Alain Antil**

*Février 2014*



**Programme  
Afrique subsaharienne**

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales.

Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901).

Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale.

Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares *think tanks* français à se positionner au cœur même du débat européen.

*Les opinions exprimées dans ce texte  
n'engagent que la responsabilité de l'auteur.*

ISBN : 978-2-36567-251-1  
© Ifri – 2014 – Tous droits réservés

Ifri  
27, rue de la Procession  
75740 Paris Cedex 15 – FRANCE  
Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00  
Fax : +33 (0)1 40 61 60 60  
Email : [accueil@ifri.org](mailto:accueil@ifri.org)

Ifri-Bruxelles  
Rue Marie-Thérèse, 21  
1000 – Bruxelles – BELGIQUE  
Tél. : +32 (0)2 238 51 10  
Fax : +32 (0)2 238 51 15  
Email : [info.bruxelles@ifri.org](mailto:info.bruxelles@ifri.org)

Site Internet : [ifri.org](http://ifri.org)

# Sommaire

---

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<b>L'ESSOR DU MINIER AU SAHEL, MIRAGE OU REALITE ? .....</b>	<b>3</b>
<b>Le boom du secteur minier en Afrique durant la dernière</b>	
<b>décennie.....</b>	<b>3</b>
<b>Évolutions, sommes-nous dans un super cycle ? .....</b>	<b>5</b>
<b>DES PAYS SAHELIENS AVEC DES POTENTIALITES DIFFERENTES ? .....</b>	<b>9</b>
<b>Mali et Sénégal, des espoirs limités.....</b>	<b>9</b>
<b>Au Niger, l'uranium reste dominant .....</b>	<b>11</b>
<b>Burkina Faso et Mauritanie, les deux pays les plus</b>	
<b>prometteurs .....</b>	<b>13</b>
<b>LES MINES AU SAHEL, UN FACTEUR DE DEVELOPPEMENT ? .....</b>	<b>17</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>24</b>
<b>Articles/Ouvrages scientifiques .....</b>	<b>26</b>
<b>Études et rapports.....</b>	<b>26</b>
<b>Presse.....</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>29</b>

# Introduction

---

Le Sahel, souvent présenté pour ses difficultés et ses crises – avec en particulier l'actuelle crise malienne – vit pourtant actuellement, à l'image du reste du continent africain, une nouvelle ère économique favorable. Pour les cinq pays sahéliens que nous étudierons, la Mauritanie, le Sénégal, la Mali, le Burkina Faso et le Niger, cette évolution favorable, quoique variable d'un pays à l'autre, est basée sur des industries extractives en plein essor.

Il faut, pour comprendre ce dynamisme, le replacer dans le contexte plus global des évolutions de l'économie minière. Il est important de comprendre en particulier si, pour le Sahel, nous sommes face à un nouveau supercycle des matières premières. Il faut également analyser les raisons pour lesquelles cette zone a, comme une grande partie du continent, subi jusqu'ici un si grand retard en termes d'exploration.

Ce contexte global posé, nous nous arrêterons de manière plus précise sur chaque pays, pour faire un état des lieux de ses ressources disponibles et de ses dynamiques minières. De fait, si l'avenir minier de la zone dépend évidemment des ressources qu'on y trouve, les industries ne peuvent se développer de manière durable sans des conditions politiques et fiscales favorables. Ainsi, une fois l'existence de leurs ressources établies, les pays étudiés doivent mettre en œuvre des stratégies pour attirer les investisseurs et faire fructifier leurs potentialités.

La multiplication des permis de prospection minière au Sahel ne doit donc pas occulter ces dynamiques et stratégies, qui ne sont pas toutes vertueuses et qui posent des questions plus profondes sur le type de développement possible pour ces pays. De fait, deux débats font rage dans la zone à propos des mines. Le premier concerne la question du partage équitable des ressources. Le second porte sur la manière dont cette économie peut participer au développement du pays, aux niveaux national et local.

Ainsi, au-delà des questions géologiques et techniques, la question minière comporte une dimension politique et sociale majeure. Activité fortement capitaliste, menée par des entreprises le plus souvent étrangères, la prospection minière exacerbe le débat sur le type de développement voulu par les États sahéliens et sur l'indépendance économique de ces pays.

# L'essor du minier au Sahel, mirage ou réalité ?

---

## *Le boom du secteur minier en Afrique durant la dernière décennie*

Alors que les trois précédentes décennies avaient été caractérisées par une faiblesse des investissements dans les activités minières et par des cours des principaux produits atones, la décennie 2000 a marqué un renouveau, au niveau mondial, de la demande et des investissements. Dans cette configuration, l'Afrique a profité, comme les autres continents, d'une accélération des investissements, comme le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 : Les dépenses d'exploration en 2000 et 2008  
(en milliards de dollars)**

	<b>Monde</b>	<b>Afrique</b>	<b>Afrique</b>
<b>2000</b>	2,6	0,3	12 %
<b>2008</b>	13,8 <sup>1</sup>	2,5	15 %

Source : Union Africaine : *Les ressources minérales et le développement de l'Afrique*, 2011, Addis-Abeba, p. 33.

Pourtant, les pays africains, excepté l'Afrique du Sud, restent des pays miniers secondaires<sup>2</sup>. Avec environ 15 % des budgets d'exploration<sup>3</sup> en 2009, le continent se situe entre l'Australie (13 %) et le Canada (16 %)<sup>4</sup>. Conséquence de cette position de région

---

<sup>1</sup> Les dépenses d'exploration étaient retombées à 7,7 milliards de dollars en 2009 mais commençaient à augmenter de nouveau avec 11,7 milliards en 2010.

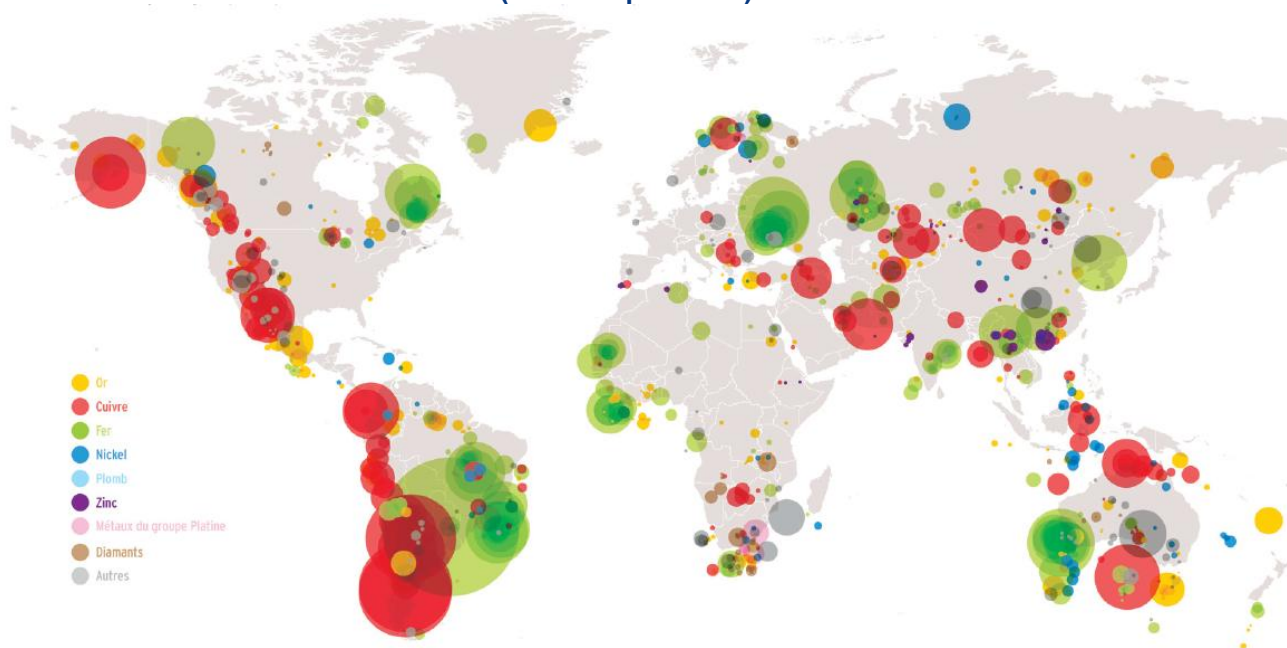
<sup>2</sup> Cf. Annexe 1.

<sup>3</sup> Hors uranium.

<sup>4</sup> Selon le Metal Economics Group (2010) cité par Louis Maréchal : « Comment mettre les ressources minières africaines au service d'un développement durable ? » in *Secteur Privé et Développement* n°8 : « Le secteur minier, un levier de croissance pour l'Afrique ? », janvier 2011, p. 3.

sous-explorée, l'Afrique, comme le montre la carte ci-dessous, présente des réserves prouvées encore assez limitées. Cette carte prouve en réalité que le continent, si l'on excepte l'Afrique du Sud et quelques autres pays, est très largement sous exploré. Ce qui signifie aussi que le continent reste une frontière minière où les grandes découvertes sont à venir. De plus, au cours des années 1990, la part du continent dans la production des minerais est passée de 16,6 à 10 %.

**Carte 1 : Localisation géographique des principaux minerais en 2010 (réserves prouvées)**



Source : Raw Materials Group (2010) cité par *Secteur Privé et Développement* « *Le secteur minier, un levier de croissance pour l'Afrique ?* n° 8, », janvier 2011, p. 17.

Les années 2000 ne sont que l'amorce d'un réel investissement des acteurs miniers internationaux sur le continent. Dès lors, même s'il existe des réserves prouvées des différents minerais sur le continent comme nous le verrons ci-dessous, il serait précipité de prendre ces chiffres au pied de la lettre précisément parce que les travaux d'exploration et plus globalement la cartographie géologique de nombreux États est en devenir<sup>5</sup>.

La production minière du continent africain représentait en 2008 11,6 % de la production mondiale, contre 28,8 % pour l'Asie, 23,7 % pour l'Amérique Latine, 14 % pour l'Océanie ou encore 11,3 % pour l'Amérique du Nord<sup>6</sup>. Premier continent producteur mondial de platine, de cobalt et de diamants, l'Afrique disposait

<sup>5</sup> L'Afrique est, avec la Sibérie, la région la moins bien explorée.

<sup>6</sup> Union Africaine : *Les ressources minérales et le développement de l'Afrique*, 2011, Addis-Abeba, p. 30.

notamment en 2008, selon le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM) de<sup>7</sup>

« 30 % de la bauxite, 60 % du manganèse, 75 % des phosphates, 85 % du platine, 80 % du chrome, 60 % du cobalt, 30 % du titane, 75 % du diamant et près de 40 % de l'or. »

D'autres publications parlent de manière récurrente d'un continent disposant d'un tiers des ressources minières mondiales. Néanmoins, ces estimations sont largement spéculatives dans la mesure où l'on compare des espaces géographiques qui n'ont pas été explorés aussi intensivement les uns que les autres.

De plus, la présence de méga gisements, connus parfois depuis des décennies, ne signifie pas qu'une exploitation est facilement mise en place. Le gisement de manganèse de Tambao, au nord du Burkina Faso, connu depuis les années 1960, est un bon exemple. Le pays avait lancé la création, en 1975, de la Société minière de Tambao<sup>8</sup> (Somitam) mais le gisement est toujours inexploité en raison du nécessaire et coûteux raccordement à la ligne de chemin de fer Abidjan-Ouagadougou qu'il faudrait réaliser. En effet, l'éventuel exploitant du gisement ne peut prendre en charge seul la construction des infrastructures de transport nécessaires à l'évacuation du minerai. Au deuxième semestre 2012, Vasil Frank Timis, le représentant de la société African Minerals Limited, annonçait officiellement qu'il avait obtenu les permis d'exploitation et, qu'à travers un partenariat public privé avec l'État burkinabé il s'engageait à construire certaines infrastructures. Un spécialiste du secteur nous affirmait que ce contrat avait été obtenu grâce à l'entregent qu'entretient l'homme d'affaires avec les milieux politiques burkinabés<sup>9</sup>. D'ailleurs, on apprenait quelques mois plus tard qu'une société, la General Nice International Mining Co. avait déjà signé un accord avec l'État burkinabé, en 2010, pour le même gisement, et déposait plainte auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Paris pour rupture de contrat<sup>10</sup>. Ici, comme on le voit une couche d'affairisme se conjugue à un problème de rentabilité de l'exploitation de ce gisement.

## **Évolutions, sommes-nous dans un supercycle ?**

L'évolution minière d'un pays ne peut évidemment s'analyser à la seule aune de ses réserves. Il faut que l'exploitation de ces

---

<sup>7</sup> Cf. *Ressources minérales et développement en Afrique, Document d'orientation stratégique*, 2008, Paris, p. 8.

<sup>8</sup> Cf. Jean-Pierre Bejot : « Le Burkina Faso reprend en main son secteur minier », enquête parue en trois parties les 12, 13 et 14 février 2013 sur le site d'information [www.lefaso.net](http://www.lefaso.net)

<sup>9</sup> Entretien réalisé en novembre 2012 à Paris.

<sup>10</sup> « Burkina Faso : Tambao, la pression monte à Ouagadougou ! », in *Africa Mining Intelligence*, n°287, 11 décembre 2012.

réserves puisse être rentable pour l'opérateur, ce qui implique une série de conditions à réunir : stabilité juridique, politique et sécuritaire, possibilité d'évacuer les minerais à coût raisonnable et, enfin, que le cours de ces minerais sur les marchés mondiaux soit attractif.

Avant la colonisation, les activités minières n'étaient pas inconnues sur le continent. On peut citer notamment en Afrique de l'Ouest l'exploitation de l'or dans les régions du Bouré et du Bambouk<sup>11</sup> depuis le Moyen-Âge, l'exploitation du fer du Yatenga (Burkina Faso) ou encore de l'étain du plateau de Jos (Nigeria). L'exploitation des minerais s'est accélérée et industrialisée notamment à l'occasion des deux guerres mondiales où certaines productions ont servi l'effort de guerre. Des structures ont été créées chez les colonisateurs pour promouvoir la prospection ou l'exploitation de ces ressources. En France<sup>12</sup>, le Bureau minier de la France d'outremer (BMFOM) est créé en 1948. Entre la deuxième Guerre Mondiale et les indépendances, des sociétés minières voient le jour, assorties d'infrastructures d'évacuation des productions. Les premières décennies de l'indépendance voient un certain nombre de ces entités économiques devenir des sociétés d'État, qui connaîtront des résultats variables, mais souvent décevants, notamment en raison du faible investissement dans les infrastructures ainsi que dans la recherche et le développement<sup>13</sup>. Dans les années 1980, ces pays se trouvent par ailleurs plongés dans la crise des dettes souveraines, qui a motivé diverses interventions et « recommandations » des institutions financières internationales.

Au tournant des années 1980 et 1990 en effet, la Banque mondiale constate que<sup>14</sup>

*« L'Afrique profite moins que l'Amérique latine ou l'Asie de l'exploitation des ressources minières pour doper sa croissance ; les compagnies minières privées la boudent en y investissant moins de 5 % des dépenses d'exploration mondiales. En Afrique plus que partout ailleurs la part de la valeur de la production réinvestie en prospection est mineure : 1 % contre 10 % ailleurs ».*

La Banque mondiale et les bailleurs multilatéraux prescrivent à nombre d'États africains de tenter d'attirer de nouveaux investisseurs. Plus de 35 pays vont alors modifier leur code minier durant la décennie 1990 et le début des années 2000 pour se rendre attractifs, avec d'importantes exemptions fiscales à l'égard des compagnies minières étrangères<sup>15</sup>. Dans la réalité, cela s'est fréquemment traduit par des négociations et des régimes fiscaux

---

<sup>11</sup> Situés tous deux aux frontières du Mali, du Sénégal et de la Guinée.

<sup>12</sup> Sur cet aspect, voir Pierre Legoux et André Marelle : *Les mines et la recherche minière en Afrique Occidentale Française : histoire et témoignages*, Paris, L'Harmattan, 1991, 361 p.

<sup>13</sup> Cf. Union Africaine : *Les ressources minérales*, op. cit., p. 31.

<sup>14</sup> Cf. FIDH : *Mali : L'exploitation minière et les droits humains*, septembre 2007, p. 30. [www.fidh.org/IMG/pdf/M1477f.pdf](http://www.fidh.org/IMG/pdf/M1477f.pdf)

<sup>15</sup> *Ibid.*



personnalisés, des régimes dérogatoires pour certaines grandes entreprises, les États enfreignant ainsi leur propre code minier.

Ces stratégies allaient être, apparemment, couronnées de succès puisque, comme nous l'avons vu plus haut, les huit premières années de la décennie 2000 ont vu une augmentation très substantielle des investissements miniers en Afrique. Cependant, ces investissements ont été également stimulés, et peut-être même d'abord stimulés, par une appréciation régulière des cours des principaux minerais. Certains économistes n'hésitent ainsi pas à parler du début d'un nouveau supercycle minier. Un supercycle est une tendance prolongée sur plusieurs décennies de hausse de cours de minerais liée au développement économique d'une partie du monde

Ainsi, Alan Heap<sup>16</sup> parle dès le milieu des années 2000 de l'existence d'un supercycle minier durable, grâce à la forte croissance chinoise. Il distingue dans l'histoire économique récente, en s'appuyant sur l'exemple du cuivre, deux supercycles ; l'un de 1885 à 1915 qui correspond à l'industrialisation et à l'accélération de l'urbanisation des États-Unis, l'autre de 1945 à 1975 qui correspond à la reconstruction des économies européenne et japonaise ainsi qu'à leur expansion très rapide<sup>17</sup>. Ces analyses sur le cuivre et sur l'impact durable d'une expansion économique sur les cours pendant plusieurs décennies ont été transposées à d'autres minerais comme l'aluminium, le plomb, le nickel, l'étain et le zinc<sup>18</sup>.

Pour ces analystes, nous sommes depuis le début de la décennie 2000 dans un nouveau supercycle minier lié à la demande de la Chine, en raison de l'expansion très rapide de son économie et de son urbanisation. Le pays est en effet actuellement le premier importateur mondial d'aluminium, de plomb, d'étain, de nickel, de cuivre et de fer. Ce supercycle explique pourquoi les investissements miniers, présentant une permanence, pendant plusieurs décennies, d'une demande soutenue, se sont multipliés dans le monde et pourquoi l'Afrique en a également profité, ce qui relativise l'impact de la réussite des politiques libérales impulsées par la Banque mondiale.

Néanmoins, la crise de 2008 a marqué une rupture nette dans l'appréciation continue des cours miniers observés depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle. Certains voient dans cette rupture la fin prématurée de ce supercycle, notamment si le taux de croissance du PIB de la Chine ne tutoie plus les 10 %, comme cela a été le cas ces deux dernières décennies, mais tend plutôt à se stabiliser entre 5 et 8 %. Toutefois, de nombreuses autres voix affirment que ce

---

<sup>16</sup> Cf. *China: The Engine of a Commodities Super Cycle*, 31 mars 2005, Citigroup, [http://www.fallstreet.com/Commodities\\_China\\_Engine0331.pdf](http://www.fallstreet.com/Commodities_China_Engine0331.pdf) (consulté en février 2013). Cf. également Bilge Erten et José Antonio Ocampo : *Super-cycles of commodity prices*, ONU / DESA Working Paper n° 110, février 2012, 29 p.

<sup>17</sup> Sur ce sujet, cf. également Union Africaine : *Les ressources minérales*, op. cit., pp. 26-29.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 28.

tassement de la demande chinoise n'est que temporaire. La demande de ce pays n'est en effet pas seulement liée aux besoins de son modèle économique d'exportation industrielle mais aussi à une demande intérieure de plus en plus forte (urbanisation, constructions d'infrastructures et de logements, équipement en voitures individuelles, etc.). De plus, la demande de minerais est aussi portée par la transformation des économies émergentes<sup>19</sup> ainsi que par l'urbanisation rapide d'autres pays en développement<sup>20</sup>, en Afrique, Amérique Latine et Asie du Sud.

---

<sup>19</sup> Cf. AGF : *Ressources naturelles : au-delà du « super cycle »*, 2011, 8 p.

<sup>20</sup> Qui devrait amoindrir les effets du ralentissement actuel (début 2014) de la croissance des économies émergentes.

# Des pays sahéliens avec des potentialités différentes ?

---

Bien qu'étant voisins et partageant certaines régions minières, comme le Sénégal et le Mali pour l'or, en l'état des connaissances, les cinq pays concernés par cette note sont dans des situations très différentes, tant en termes de potentialités que d'enclavement et d'histoire minière nationale. Les cinq pays se sont dotés de codes miniers plus attractifs<sup>21</sup>, et certains sont soutenus par des projets de suivis et/ou de renforcement du secteur minier par la Banque mondiale<sup>22</sup> (PRISM en Mauritanie, PADSEM<sup>23</sup> au Sénégal), et ont connu, comme ailleurs en Afrique, un accroissement notable, bien que variable d'un pays à l'autre, du nombre d'entreprises venues prospecter.

## *Mali et Sénégal, des espoirs limités*

Le Mali, qui bénéficie d'un code minier favorable aux investissements<sup>24</sup>, est désormais le troisième plus gros producteur d'or en Afrique après l'Afrique du Sud et le Ghana. La production d'or représente 95 % de la production minérale du pays. En marge de cette exploitation, un certain nombre de ressources sont connues depuis parfois des décennies mais ne sont pas exploitées, notamment en raison de l'enclavement du Mali et de la faible densité des infrastructures de transport. L'or est développé justement car il fait partie de ces minerais dont l'évacuation n'est pas coûteuse et ne nécessite pas d'infrastructures de transport de qualité. Des diamants ont été découverts par les mineurs d'or (artisanaux) dans la région de Kéniéba. Quelques gisements de kimberlite, dont certains diamantifères, ont été trouvés, mais aucun n'a donné lieu à une exploitation commerciale<sup>25</sup>. Le site Mbendi recense un projet de mine de diamant à Kéniéba<sup>26</sup>. Les autres ressources minérales sont la bauxite, le minerai de fer, le calcaire (dont certaines ressources pourraient être exploitées pour la

---

<sup>21</sup> Sénégal 2003, Mali 1999, Niger 2006, Mauritanie 2008, Burkina Faso 2003 (et très certainement un nouveau en 2013).

<sup>22</sup> Entretien avec Abderrahmane Ould Daddah, directeur adjoint du Projet de renforcement institutionnel du secteur minier (PRISM), à Nouakchott, en novembre 2012.

<sup>23</sup> Projet d'Appui au Développement du Secteur Minier.

<sup>24</sup> Cf. l'annexe 2, fiche sur le Mali.

<sup>25</sup> <http://www.mbendi.com/indy/ming/af/ml/p0005.htm>

<sup>26</sup> <http://www.mbendi.com/facility/f0wi.htm>

production de ciment<sup>27</sup>), le manganèse, le nickel, les phosphates, l'étain et l'uranium<sup>28</sup>. L'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) signale des ressources en kaolin, pierres ornementales, gypse et autres minerais<sup>29</sup>. La région de l'Adrar des Ifoghas, située dans le nord-est du Mali, recèle du gisement volcanogène<sup>30</sup> de Tessalit. Toujours dans le Nord, il existe des ressources de phosphate dans la vallée du Tilemsi que la compagnie canadienne Great Quest Metals envisageait d'exploiter avant le début des événements de 2012. Un gisement estimé à 1,1 milliard de tonnes de bauxite est situé dans trois zones entre Kéniéba et Bamako. Le Mali a des ressources limitées en minerai de fer, le plus riche gisement connu se trouvant à Balé, et contenant 146 millions de tonnes à d'une teneur de 50 %. Le rapport de l'ITIE de 2010<sup>31</sup> signalait également des recherches concernant des pegmatites lithinifères (lithium). Au total, Damien Deltenre<sup>32</sup> signale qu'il existait en 2012, en plus de l'orpaillage, 9 mines exploitées au Mali, employant 12 000 personnes.

Le Sénégal comptait en décembre 2012 un peu plus de 40 permis de prospection<sup>33</sup>. Le potentiel minier du pays semble le plus modeste de la zone. Il existe des ressources en or et en fer au sud-est du pays, dans la région de Kédougou.

Les réserves de fer de Falémé sont estimées à 750 millions de tonnes, un accord d'exploitation avait été signé en 2007 avec la société Arcelor-Mittal, mais l'exploitation de la mine nécessitait la construction de 750 kilomètres de voie ferrée, un port minéralier à Bargny-Sendou ainsi que l'implantation d'une aciérie pour les besoins nationaux. L'État sénégalais a rompu le contrat en juin 2012 avec la société en raison du faible avancement des travaux, que l'entreprise justifiait par le fait que le tonnage de la

---

<sup>27</sup> Rapport de validation de l'ITIE, septembre 2010 : <http://eiti.org/files/Mali-2010-EITI-Report.pdf>

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> Gisement de minerai de sulfure en métal, principalement Cu-Zn, lié à certains types de volcanisme.

<sup>31</sup> Rapport de validation de l'ITIE, septembre 2010, *op. cit.*

<sup>32</sup> Cf. *Gestion des ressources minérales et conflits au Mali et au Niger*, Note d'Analyse du GRIP, décembre 2012, p. 3. « Il s'agit des mines de Goukoto et Loulo (RandGold Resources, Royaume-Uni, 80 %), de Kalana (Avnel Gold Mining, Guernesey, 80 %), de Kodiéran (Wassoul'or, Mali, 55 % et Pearl Gold AG, Allemagne, 25 %), de Morila (Anglogold Ashanti, Afrique du Sud, 40 % et Randgold Resources, Royaume-Uni, 40 %), de Sadiola (Anglogold Ashanti 41 % et IAM Gold, Canada, 41 %), de Segala Tabakoto (Endeavour Mining, Canada, 80 %), de Syama (Resolute Mining, Australie, 80 %) et de Yatela (Anglogold Ashanti 40 % et IAM Gold, 40 %). L'État malien possède une participation de 20 % dans chacune des mines (sauf à Sadiola où sa part se limite à 18 %) ».

<sup>33</sup> Le passage qui suit a été réalisé essentiellement grâce à des entretiens menés à Dakar en décembre 2012, notamment auprès de Modiene Guissé, directeur de cabinet du ministre sénégalais des Mines, ainsi qu'Alioune Sarr, directeur de la division de suivi et de facilitation des projets à la direction des Mines et de la géologie. Enfin, cette direction a publié une brochure où sont répertoriées et localisées l'ensemble des ressources minières connues du Sénégal : *Ressources minières du Sénégal*, publication du Ministère des Mines du Sénégal, 47 p.

ressource annoncée par l'État sénégalais avait été surévalué et que dès lors le projet ne serait pas rentable<sup>34</sup>.

Le Sénégal oriental connaît une importante activité d'exploration de l'or : 30 permis de recherches ont été octroyés à différentes compagnies. La mine d'or de Sabodala, détenue aujourd'hui par la société canadienne Teranga Gold Corporation, est exploitée depuis mars 2009 (réserves de 1,63 millions d'onces). Deux autres projets d'exploitations industrielles pourraient voir le jour autour des gisements de Goulouma (3 millions d'onces), mis en évidence par la société Oromin Joint-Venture Group<sup>35</sup> (OJVG), et de Massawa (4 millions d'onces) par la société Rangold Ressources. Les autres ressources sont principalement le phosphate de chaux de la région de Matam (80 millions de tonnes sur 3 sites). Une société sénégalaise publique, la société d'Études et de Réalisation des Phosphates de Matam (SERPM), devait normalement exploiter ces gisements pour produire des engrais, mais elle a été privatisée un an après sa création. Les phosphates d'alumine de la région de Thiès (80 millions de tonnes de réserves estimées) sont exploités par la Société sénégalaise des phosphates de Thiès (SSPT). Enfin, le grand projet minier de ces dernières années est l'installation d'une société qui va exploiter plus de 100 kilomètres de cordon dunaire au nord de Dakar pour exploiter des minéraux lourds contenus dans les sables (par ordre d'importance : ilménite, zircon et rutile). C'est le projet Grande Côte opérations SA<sup>36</sup>, cette société regroupe la société australienne Mineral Deposits Limited et la société française Eramet<sup>37</sup>. La concession minière a été attribuée en 2007 pour une durée de 25 ans (renouvelables). L'État sénégalais est, comme le prévoit la loi, actionnaire à 10 %. L'exploitation devrait débuter en avril 2014, 48 millions de tonnes de sables devront être traitées par an. Ce projet nécessite la construction de 100 kilomètres de chemin de fer ainsi qu'un terminal portuaire.

## ***Au Niger, l'uranium reste dominant***

L'uranium représente 70,8 % des exportations totales du Niger en 2010. Cependant, sa contribution au PIB ne s'élève qu'à 5,8 % cette même année. Les investissements sont alors essentiellement tournés vers la recherche et l'extraction de l'uranium et de l'or. L'uranium est la substance la plus recherchée :

---

<sup>34</sup> La Cour d'arbitrage internationale de Paris devait donner raison à l'Etat sénégalais en septembre 2013, prévoyant que les dédommagements seraient fixés ultérieurement.

<sup>35</sup> Société dont le siège est situé aux Iles Vierges Britanniques. OJVG est depuis décembre 2013 majoritairement détenue par une société canadienne, Teranga Gold Corporation.

<sup>36</sup> Ce passage repose sur un entretien réalisé à Dakar en décembre 2012 avec Bruno Delanoue, directeur général adjoint du projet.

<sup>37</sup> Cf. un bref descriptif du projet : <http://www.eramet.com/projets/grande-cote-senegal>

en 2007 elle représente 76 % de l'ensemble des permis de recherche et d'exploitation confondus ; l'or vient en deuxième position avec 19 % ; les autres substances, dont le charbon, se partagent les 5 % des permis restants<sup>38</sup>. En 2010, les permis de recherche minière en cours de validité sont au nombre de 139 (6 en 2000, 131 en 2007, 159 en 2008 et 158 en 2009)<sup>39</sup>. Le Niger<sup>40</sup> possède une mine d'or en exploitation, le site de Samira Hill (sud-ouest du pays) avec une capacité de 67 000 onces par année par la Société des Mines du Liptako (SML), qui appartient pour 80 % à une société canadienne, la SEMAFO SA et 20 % à une société d'État nigérienne, la Société du Patrimoine des Mines du Niger (SOPAMIN). La production était en décroissance ces dernières années, mais en mars 2010, la société annonçait qu'elle avait découvert deux nouveaux gisements<sup>41</sup>. Les autres productions (voir l'annexe 3) sont le charbon, le gypse et le calcaire. C'est la Société Nigérienne de Charbon d'Anou Araren (SONICHAR), créée en 1975, qui exploite le charbon dans le massif de l'Air au nord du Niger (voir l'annexe 4). Cette société est la propriété de l'État à près de 70 %. Enfin, évidemment, c'est l'uranium qui constitue la principale ressource minière et est l'objet de toutes les attentions. Jusqu'en 2007, l'entreprise française Areva était le seul opérateur dans l'exploitation de l'uranium sur les sites d'Akouta et d'Arlit, mais sous l'impulsion du président Tandja, le Niger a ouvert son espace minier et on est passé de 6 concessions minières en 2000 à 158 en 2009<sup>42</sup>. Areva reste toutefois le principal opérateur.<sup>43</sup>

Areva est le principal actionnaire de la Compagnie Minière d'Akouta (COMINAK) avec 34 % des parts. La mine de COMINAK à Akouta produit environ 2 000 tonnes d'uranium par an.

Areva est le principal actionnaire de la Société des Mines de l'Air (SOMAIR) avec 63,4 % des parts. En 2009, sa production totale était de 1 808 tonnes d'uranium.

L'exploitation du gisement d'Imouraren doit démarrer en 2014. Avec une quantité d'uranium estimée à 180 000 tonnes, Imouraren sera la plus grande mine d'uranium à ciel ouvert en Afrique Occidentale et la deuxième mine d'uranium dans le monde. En 2009 Areva a annoncé que la production d'uranium de son site d'Imouraren s'élèverait à 5 000 tonnes d'uranium par an, pendant au moins 35 ans.

---

<sup>38</sup> Cf. le rapport ITIE Niger 2010, publié en juin 2012 : [http://www.itieniger.ne/document/3eme\\_itie\\_niger\\_2010.pdf](http://www.itieniger.ne/document/3eme_itie_niger_2010.pdf)

<sup>39</sup> *Ibid.* p. 5.

<sup>40</sup> Cf. Le guide des industries extractives au Niger, 2012, openoil.net, 177 p. [openoil.net/wp/wp-content/uploads/.../Niger-Oil-Almanac-fr.pdf](http://openoil.net/wp/wp-content/uploads/.../Niger-Oil-Almanac-fr.pdf)

<sup>41</sup> Cf. USGS : 2010 Minerals Yearbook, 2011, pp. 282.

<sup>42</sup> Cf. Damien Deltenre, *op. cit.*, p. 5.

<sup>43</sup> Cf. *Le guide des industries...*, *op. cit.*, pp. 68-69.

Outre la firme française, on compte désormais d'autres entreprises dans le secteur uranifère nigérien<sup>44</sup>. Les principales sont la Homeland Uranium Inc. (filiale de la société canadienne Homeland Energy Group) qui détient huit concessions d'exploration, la China National Nuclear Corporation (CNNC), via une filiale, la Sonima<sup>45</sup>, exploite la mine d'uranium d'Azelik et produit depuis 2010. La production devrait atteindre 1 000 tonnes par an à terme.

## **Burkina Faso et Mauritanie, les deux pays les plus prometteurs**

Le Burkina Faso est un pays où la production minière est encore secondaire comme le montre le tableau ci-dessous. Seul l'or, devenu premier produit d'exportation devant le coton depuis 2009, est significatif. En quelques années, le pays est devenu le quatrième producteur d'or du continent. La production aurifère a enregistré une hausse d'environ 83 % entre 2009 et 2010, passant de 13 à 24 tonnes, puis à 32 tonnes en 2011 et entre 40 et 42 tonnes (estimations) en 2012<sup>46</sup>. Là encore, le cours de ce métal explique cette « fièvre de l'or<sup>47</sup> ».

**Tableau 2 : La production minière du Burkina Faso de 2006 à 2010**

BURKINA FASO <sup>4</sup>						
Cement		30,000	30,000	30,000	30,000	30,000
Dolomite	cubic meters	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000
Gold	kilograms	1,571 <sup>3</sup>	2,250 <sup>3</sup>	7,633 <sup>3,5</sup>	13,181 <sup>3,5</sup>	24,104 <sup>3,5</sup>
Granite	cubic meters	300,000	300,000	300,000	300,000	300,000
Manganese:						
Ore, processed		--	--	--	--	40,000
Mn content		--	--	--	--	18,000
Phosphate rock:						
Gross weight		2,400	2,400	2,400	2,400	2,400
P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> content		650	650	650	650	650
Pumice and related volcanic materials		10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
Salt		5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
Stone, marble		100,000	100,000	100,000	100,000	100,000

Source : USGS : 2010 Minerals Yearbook, op. cit., p. 44

<sup>44</sup> Voir annexe 5.

<sup>45</sup> 37,2 % pour SinoU, filiale de la China National Nuclear Corp., 24,8 %, pour Zhongxing Joy Investment Corp. (ZXJOY Invest est une société chinoise d'investissement), 5 % pour Trendfield (société chinoise d'exploration minière basée aux Iles Vierges) et 33 % pour l'État du Niger. Cf. Damien Deltenre, *op. cit.*, p. 5.

<sup>46</sup> Pour les deux derniers chiffres, cf. « Burkina Faso : la soif de l'or », in *Jeune Afrique*, 12 mars 2012.

<sup>47</sup> L'once d'or est passée de 300 \$ en 2002 à plus de 1200 \$ en juin 2010. Malgré une nette diminution depuis 2012, l'once d'or valait 1270 \$ en février 2014.

En 2010, au moins 60 entreprises internationales étaient impliquées dans l'exploration et l'exploitation minières, et notamment des sociétés australiennes, canadiennes et sud-africaines<sup>48</sup>. Plus de 600 permis sont actuellement attribués. Dans le domaine aurifère, on comptait en 2010 les sociétés canadiennes High River Gold Mines Ltd., IAMGOLD Corp. et Semafo Inc., les Britanniques Avocet Mining plc and Cluff Gold plc et une société, Mining Corp., basée aux Antilles britanniques<sup>49</sup>. Volta Resources Inc. (Canada), quant à elle, développe un projet de cuivre-or dans la région de Gaoua dont l'exploitation devrait commencer en 2014.

Le Burkina Faso dispose également de gisements importants de phosphate et de manganèse<sup>50</sup>. La mine de Kiérou (nord du pays) est exploitée depuis 2009 par Burkina Manganèse S.A, filiale de l'entreprise américaine AMC Corp. La mine connaissait en 2012 certains problèmes relatifs à la qualité du minerai. Nous avons évoqué plus haut les réserves de Tambao, estimées par les autorités burkinabés à 19 millions de tonnes. Par ailleurs, les sociétés Glencore 50,1 % (Suisse), Blackthorn Resources 39,9 % (Australie), et Nantou Mining 10 % (Burkina Faso) se sont associées pour un projet minier autour du zinc du site de Perkoa (135 km à l'ouest de Ouagadougou) qui vient d'entrer en production pour une durée estimée de 12 années<sup>51</sup>. De plus, des réserves de phosphate de Kodjari sont connues depuis les années 1970, de même que le calcaire de Tiara et Dioungoko. Le rapport de l'ITIE de 2009, réalisé par KPGM, signale en outre des ressources en nickel, fer, graphite, plomb, pyrite et antimoine<sup>52</sup>. L'une des limites à ces belles perspectives pourrait être l'affairisme et la corruption qui règnent à la tête de l'État Burkinabé, qui se traduit notamment par une distribution de 600 permis d'exploration.

La Mauritanie, enfin, est certainement le pays de la zone dont l'économie va se transformer le plus rapidement en une véritable économie minière<sup>53</sup>. L'exploitation minière existe en Mauritanie depuis les années 1960. La Miferma<sup>54</sup> commence l'exploitation du fer de la Kedia d'Idjill (près de la ville de Zouérat) en 1963, la Micuma (Mine de Cuivre de Mauritanie), qui deviendra la Société minière de Mauritanie (SOMIMA) en 1967, commence à exploiter les réserves de cuivre proches de la ville d'Akjoujt en 1970, avant d'arrêter l'exploitation moins d'une décennie plus tard. La Miferma, qui devient la SNIM après sa nationalisation en 1974,

---

<sup>48</sup> Cf. USGS : *2010 Minerals Yearbook*, op. cit., p. 41.

<sup>49</sup> *Ibid.*

<sup>50</sup> Cf. <http://eiti.org/fr/burkina-faso>

<sup>51</sup> Cf. « Burkina Faso : la mine de zinc de Perkoa entre en production », in *Jeune Afrique*, 22 janvier 2013.

<sup>52</sup> Cf. KPGM : *ITIE Burkina Faso Rapport sur les procédures convenues relatives aux recettes minières perçues par l'État pour les années 2008 et 2009*, 2011, p. 13

<sup>53</sup> Cf. Mohamed Fall Ould Bah : « Économie mauritanienne : des stratégies d'endettement aux licences d'exploration et d'exploitation minières », intervention au colloque *Le Sahel en 2012 : évolutions, sécurité et développement* organisée à l'Ifri le 22 juin 2012.

<sup>54</sup> Société des Mines de fer de Mauritanie, qui deviendra, après sa nationalisation, la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM).



sera le symbole de l'économie mauritanienne. La SNIM reste jusqu'à aujourd'hui le fleuron de l'économie mauritanienne et le plus grand employeur privé du pays. La société est détenue à 78,35 % par l'État et produit plus de 10 millions de tonnes de fer par an.

**Tableau 3 : La production minière de la Mauritanie**

Commodity <sup>2</sup>	2006	2007	2008	2009	2010
<b>METALS</b>					
Copper in concentrate	5,031	31,956	33,073	37,000	37,000 <sup>3</sup>
Gold kilograms	322	2,251	6,254	8,030 <sup>2,3</sup>	8,300 <sup>3</sup>
Iron ore:					
Gross weight thousand metric tons	10,658	11,817	10,950	10,275	11,500
Iron content <sup>4</sup> do.	6,930	7,680	7,120	6,680	7,480
Steel, crude <sup>5</sup>	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
<b>INDUSTRIAL MINERALS</b>					
Cement	273,963	409,513	322,419	339,977	340,000 *
Gypsum	45,222	49,229	44,428	36,928	70,694 *
Salt	310	420	570	455	450 *
<b>MINERAL FUELS AND RELATED MATERIALS</b>					
Petroleum, crude thousand 42-gallon barrels	11,168	5,517	4,422	4,104	3,005 <sup>3</sup>

Source : 2010 Minerals Yearbook, op. cit., p. 294.

La SNIM est actuellement en train de mettre en place un projet pour doubler sa production d'ici la fin de la décennie en exploitant de nouveaux gisements. La Mauritanie deviendra un producteur de fer important car à cette montée en puissance de la SNIM se conjuguera le projet de la société Xtrata, une des plus grandes sociétés minière du monde, qui projette à terme de produire 50 millions de tonnes de fer par an sur trois sites dont le Guelb El Aouj et Askaf<sup>55</sup>. La Société Arabe des Industries Métallurgiques (Samia) est une joint-venture entre la SNIM et la Banque industrielle du Koweït qui exploite des gisements de gypse, selon Ahmed Taled Mohamed, conseiller technique au ministère des Mines et du pétrole<sup>56</sup>. Les autres productions sont le quartz par la société mauritanienne Mauritania Minerals Co. dans une localité proche de Nouadhibou. Le cuivre de la région d'Akjoujt est exploité par la Mauritanian Copper Mines, la filière (80 %) de la société First Quantum Minerals Limited. De l'or est également extrait de cette mine, 2,5 tonnes en 2010, contre 5,7 tonnes pour le premier producteur du pays, la société canadienne Kinross Gold Corporation, installée dans la région de Nouadhibou (projet Tasiat).

Outre les ressources en phosphate de Bophal (sur le fleuve Sénégal), la Mauritanie dispose d'indices de présence notamment de cobalt, d'uranium, de terres rares, de houille, de diamants, de manganèse et de fluorine. Au 12 juin 2012, le pays comptait 276 permis de prospection de différents minéraux. Par deux fois, en novembre 2010 et octobre 2012<sup>57</sup>, la Mauritanie a organisé une foire à Nouakchott pour attirer les investisseurs (Mauritanides 2010 et 2012). De récentes découvertes de gaz permettront au pays de

<sup>55</sup> Qui se situent près de F'Dérick, dans la même zone que les mines de la SNIM.

<sup>56</sup> Lors d'un entretien à Nouakchott en novembre 2012.

<sup>57</sup> Entretien avec Mohamed Yahya Ould Hamoudy, Directeur de la police des mines de Mauritanie, réalisé à Nouakchott en novembre 2012.

produire, à travers des centrales électriques au gaz qui vont être construites dans les prochaines années, à fournir en électricité ce secteur minier florissant et à alimenter ses voisins, notamment le Sénégal et le Mali.

Il apparaît à la fois que l'on n'a pas découvert au Sahel de nouveau « scandale géologique » et que la zone n'abrite pas une nouvelle Guinée Conakry ou une nouvelle RDC. Toutefois, le secteur minier dans la zone est dynamique et prometteur. Le Sénégal, en raison de faibles ressources prouvées et le Mali, en raison de ses tourments politico-sécuritaires et de son enclavement ne seront pas des pays miniers de premier plan en Afrique. Au Niger, l'effort de recherche se focalise sur l'uranium, dont le pays sera à terme l'un des premiers producteurs mondiaux. Les espoirs se portent, à plus court terme, sur le Burkina Faso, qui présente une belle variété de ressources et dispose d'un chemin de fer reliant la capitale au port d'Abidjan. Toutefois, l'enclavement et les problèmes de gouvernance grèvent le potentiel minier du pays, comme le montrent les problèmes autour du gisement de Tambao. La Mauritanie quant à elle a la chance de combiner une façade maritime avec deux ports, des ressources importantes et une expérience minière ancienne avec la SNIM qui a permis de former plusieurs générations d'employés et des cadres de qualité.

# Les mines au Sahel, un facteur de développement ?

---

## *Les mines, quelle valeur ajoutée pour le territoire national ? Le débat sénégalais*

Un débat important se développait en décembre 2012 au Sénégal, et ce débat est en réalité commun à beaucoup de pays africains. En effet, comme nous l'affirmait Alioune Sarr, de la Direction générale des mines à Dakar<sup>58</sup>, il y a le constat que les mines rapportent peu et qu'il faut revoir le code minier de 2003, peu avantageux pour l'État. Cette révision est en cours<sup>59</sup>, elle sera même appuyée par la Banque mondiale. En effet, la Banque mondiale elle-même est en train de réviser sa doctrine, et de pousser les pays à revoir leur code minier dans le sens d'une re-fiscalisation<sup>60</sup>. Il ne suffit pas d'attirer des investisseurs, notamment avec des périodes d'exemption de taxes et un dumping fiscal, car les projets miniers n'apportent que peu de valeur ajoutée pour le pays. Il est par exemple très difficile de demander à une société qui vise le marché mondial de transformer une partie du minerai sur place, car le Sénégal ne présente pas les meilleures garanties (en termes par exemple de fourniture d'électricité ou de qualification de la main-d'œuvre) pour pouvoir produire des matières transformées à un coût concurrentiel.

Ce débat sénégalais renvoie au débat plus général sur le partage équitable de la rente minière et par-delà sur les bénéfices à court ou moyen terme de l'activité minière pour le pays. Ce débat est évidemment vif dans toute la zone orientale.

Les avantages sont nombreux : - retombées financières ; - apports de devises ; - contribution au désendettement ; - création de nouveaux emplois ; - création d'infrastructures nouvelles ; - formation de cadres et de personnels qualifiés dans de nombreux métiers ; - opportunités pour la création locale d'entreprise de sous-traitance<sup>61</sup>, etc. Ils sont cependant souvent largement contrebalancés par les problèmes : - une économie d'enclave qui a

---

<sup>58</sup> Lors d'un entretien en décembre 2012.

<sup>59</sup> La Commission chargée de la révision n'avait pas encore livré ses conclusions au moment où nous écrivons ces lignes, en février 2014.

<sup>60</sup> Cf. Entretien avec Pascal Fourcaut et Nicolas Moussard, respectivement Chef du Service économique régional et Conseiller économique à l'ambassade de France à Dakar, en décembre 2012.

<sup>61</sup> Cf. BRG : *op. cit.* p. 5.

peu d'effet d'entraînement ; - les impacts sanitaires et écologiques locaux ; - l'arrivée de volumes importants de devises qui peut avoir des effets contre-productifs au niveau macroéconomique ; - la question du partage de la rente dans laquelle les régions productrices se sentent désavantagées ; - l'« allocation des ressources nouvelles sur les priorités pertinentes pour le développement qui ne font pas toujours l'objet du débat national et des contrôles suffisants »<sup>62</sup> ; - une part parfois importante des emplois créés profite à des travailleurs expatriés dans la mesure où le marché de l'emploi national, et *a fortiori* local, ne permet pas de fournir des personnes qualifiées pour les postes hyper spécialisés de l'économie minière ; - les tensions sociales et régionalistes ; - l'alimentation de guérillas par certaines économies minières (or, diamants ou coltan notamment), la liste est très longue.

Comment diffuser dans le temps et dans l'espace les bienfaits d'une activité par nature localisée et non durable ? La première condition est évidemment que les États puissent négocier des contrats miniers plus équitables. Le document de l'UA<sup>63</sup> souligne que la part réelle des bénéfices des activités extractives revenant aux États est moins élevée sur le continent africain qu'ailleurs, notamment en raison de l'incapacité des États à taxer les gros bénéficiaires et à participer à l'activité extractive.

C'est exactement le constat que fait Alioune Sall pour le cas sénégalais, il souligne par exemple que les entreprises, notamment du domaine aurifère savent profiter au mieux des périodes d'exemptions fiscales en raccourcissant au maximum la période d'exploitation ou en achetant du matériel d'occasion pour raccourcir les durées d'amortissement. Par ailleurs, il affirmait qu'il était difficile et regrettable que l'État ne profite pas de la capacité qu'il a, au début d'un projet, d'acquérir 25 % des actions des sociétés minières qui s'installent<sup>64</sup>. Comme nous le confirmait Pascal Fourcaut<sup>65</sup>, les questions fiscales au Sénégal et dans la zone vont être centrales, les États ont massivement défiscalisé les activités minières lors de la dernière vague des codes miniers mais la fiscalité est la manière la plus sûre de retenir de la valeur ajoutée. Comme le dit Mark Curtis<sup>66</sup>, la faible fiscalité du secteur n'a pas permis aux États africains de profiter de la flambée des cours enregistrée dans les années 2000-2008. Le directeur du cabinet du ministre des Mines du Sénégal, Modienne Guissé<sup>67</sup>, nous signale que le président Macky Sall, lors d'un conseil des ministres décentralisé en juin 2012, a demandé une revue détaillée du secteur minier.

---

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>63</sup> *Les ressources minérales et le développement de l'Afrique*, *op. cit.*, p. 37.

<sup>64</sup> Lorsqu'un projet minier s'installe, une société de droit national est créée, filiale d'une société étrangère (major ou junior) dans laquelle l'État sénégalais reçoit gratuitement 10 % des actions. L'État a la possibilité d'acquérir en sus 25 % d'actions, il est prioritaire.

<sup>65</sup> Dans un entretien à l'Ambassade France de Dakar, *op. cit.*

<sup>66</sup> Cf. « Une fiscalité juste et transparente pour un secteur minier au service du développement », in *Secteur Privé et Développement* n° 8, *op. cit.*, p. 18.

<sup>67</sup> Dans un entretien à Dakar, *op. cit.*

Toutefois, un industriel souligne les risques d'une telle politique<sup>68</sup>

*« L'équipe actuelle est tentée, pour des raisons budgétaires, de vider le code de sa substance fiscale, en alignant la fiscalité sur les autres activités. Ce serait une erreur de faire par exemple payer la TVA ou des droits douaniers à une entreprise en phase exploratoire. C'est une aberration économique car dans cette phase, par définition, les entreprises ne font que dépenser. Il faut que le Sénégal évite de trop taxer les investisseurs qui explorent ou qui construisent leurs infrastructures. Sinon, cela enverra de mauvais messages aux autres potentiels investisseurs. Il ne faut pas oublier que pour l'instant, le Sénégal n'a réussi qu'à attirer deux entreprises importantes, Sabodal Gold Operation et Grande Côte opérations SA. De plus, si l'État sénégalais augmentait de manière unilatérale les taux d'imposition, cela pourrait finir devant un tribunal d'arbitrage comme la chambre de commerce de Paris »*

Il y a, derrière le débat sur le partage équitable des ressources, un certain nombre de précisions à apporter quant aux stratégies des différents types d'acteurs miniers. D'une manière générale, les sociétés étrangères admettent que, sur le continent africain, leurs taux de bénéfices sont généralement plus élevés qu'ailleurs, en raison, arguent-elles, des risques plus grands qu'elles encourent (sécuritaires, stabilité politique et juridique). Ceci est d'ailleurs un discours que l'on retrouve dans les autres secteurs économiques. Ce discours repose évidemment sur des réalités (variables toutefois d'un pays à l'autre) mais aussi sur le fait que les majors ont fréquemment en face d'elles des États aux capacités de négociation restreintes. Dans un autre registre, les États sont souvent dans l'incapacité de faire respecter leurs normes de RSE par défaut d'expertise.

Pour les États, il est très important que plusieurs majors s'installent dans le pays, situation qui est à même de rassurer et d'attirer d'autres investisseurs. Pour ce faire, ils sont souvent prêts à offrir des conditions particulièrement favorables aux primo-arrivants.

Autre jeu que les États ne maîtrisent pas : le rythme d'exploitation de la ressource. Parfois, comme cela a été le cas ces dernières années pour l'or, les entreprises ont intérêt à accélérer la production, alors que dans d'autres situations, comme cela a été le cas dernièrement pour l'uranium, des entreprises préfèrent diminuer leur production quand le cours est trop déprimé. Ce jeu, bien compréhensible du point de vue des entreprises, est dommageable pour les États car il répercute des variations interannuelles importantes et difficilement prévisibles. En revanche, les majors sont généralement plus respectueuses des normes (sociales, environnementales, anti-corruption...) que les autres acteurs

---

<sup>68</sup> Dans un entretien à Dakar en décembre 2012.

(juniors) car une dégradation de leur image leur est préjudiciable et peut parfois se traduire sur le cours de leurs actions.

Les juniors (entreprises de taille moyenne) sont de plus en plus présentes en Afrique subsaharienne. Comme dans le domaine pétrolier, leurs stratégies peuvent être différentes de celles des majors. Ces entreprises prennent généralement plus de risques. Elles réalisent les travaux d'exploration et lorsqu'elles réussissent à estimer la ressource, elles s'associent à des partenaires plus grands ou sont rachetées par des majors, car elles n'ont pas la surface financière ni parfois la technicité pour passer à la phase d'exploitation. Certaines sont aussi spécialisées, comme dans le domaine pétrolier, dans une stratégie plus spéculative. Elles obtiennent des permis de prospection et réalisent le minimum légal d'activités sur le périmètre alloué<sup>69</sup>. À terme, elles espèrent que le cours de la ressource présente dans ce périmètre s'apprécie pour pouvoir revendre à une entreprise ayant la capacité d'explorer et d'exploiter, avec la plus-value afférente. En effet, derrière la multiplication de la distribution de concessions minières observable un peu partout au Sahel se cachent aussi des stratégies parfaitement opportunistes de sociétés qui n'ont parfois aucun lien avec le minier, comme nous le verrons pour l'exemple mauritanien.

## ***Du national au local***

Généralement, comme le souligne Isabelle Greig à propos du Sénégal oriental<sup>70</sup>, les conventions signées avec les sociétés minières sont élaborées sans aucune consultation des collectivités locales concernées par l'exploitation. Comme elle le rappelle, la décentralisation du Sénégal de 1996 a théoriquement donné aux collectivités locales des compétences en matière de gestion de ressources naturelles. Mais dans la réalité ces compétences ne sont pas exercées, l'État ne transfère en effet que 2 % du budget aux collectivités locales<sup>71</sup>.

Les retombées économiques locales sont souvent limitées. Le bilan de l'activité industrielle aurifère au Mali est à ce titre tout à fait éloquent<sup>72</sup>. L'exploitation industrielle de l'or est une activité à forte intensité capitalistique, elle crée peu d'emplois et il y a peu/pas de transformation sur place. Au Mali, on comptait 12 000 emplois dans les mines en 2007<sup>73</sup>. L'or est exporté en Afrique du Sud et en Suisse pour y être raffiné. L'article 125 du code minier malien

---

<sup>69</sup> Les codes miniers exigent, en contrepartie de l'attribution d'un permis de prospection, que les entreprises bénéficiaires procèdent à un travail de prospection effectif. Cependant, dans la réalité, le contrôle de l'Etat, doté parfois comme c'est le cas en Mauritanie d'une police des mines, est assez aléatoire.

<sup>70</sup> In « Le Sénégal Oriental à l'aube du développement minier », *EchoGéo*, 8 | 2009, p. 4.

<sup>71</sup> *Ibid.*

<sup>72</sup> Cf. en particulier FIDH : *Mali : L'exploitation minière et les droits humains*, septembre 2007, 51 p.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 27.

prévoit des obligations pour les entreprises en matière de développement local<sup>74</sup>. La société Morila SA, par exemple, a construit dans les quatre communes proches de la mine d'or qu'elle exploite plusieurs salles de classes, plusieurs écoles, et deux mosquées. Elle a aussi financé l'électrification d'une maternité. Mais l'exploitation de l'or a localement occasionné plus d'un problème. En effet, Morila SA estimait que seuls 20 % de ses employés provenaient des quatre communes les plus proches. Autrement dit, l'activité a attiré un flux de travailleurs nationaux et étrangers. La présence de nombreux hommes célibataires a provoqué une recrudescence de la prostitution et une transmission accélérée du VIH<sup>75</sup>. Dans d'autres mines d'or du pays, l'utilisation de certains produits de traitement de l'or (cyanure) se fait sans étude d'impact environnemental ni sanitaire. L'État malien ne procédant pas à ce type d'analyse, il doit se contenter des études réalisées par les entreprises minières.

Les deux paragraphes qui précèdent ne doivent évidemment pas conduire à penser que l'installation d'une entreprise minière soit à coup sûr la promesse d'une plaie d'Égypte aux populations environnantes. Au contraire, cette installation génère une nouvelle structure d'opportunités où les locaux peuvent être gagnants (créations d'emplois, possibilités de vendre de nouveaux produits aux travailleurs allochtones, constructions d'écoles ou d'autres aménités financées par l'entreprise, bénéfiques des constructions/réfections des axes de communication qui se traduisent notamment par une diminution du prix de transport, accès à de bonnes indemnités lorsqu'il y a expropriation du périmètre de l'emprise territoriale de l'entreprise...) mais qui génère aussi des formes de déclassement pour certains et de l'amertume pour d'autres (bénéfiques qui vont à l'État, aux allochtones, aux autres locaux...) et parfois des nouveaux soucis (sanitaires, environnementaux...).

Derrière ces frustrations, se cache également la difficulté des États à faire profiter la région de ces nouvelles richesses par des mécanismes d'allocation-péréquation des ressources adéquats et qui, comme cela a été relevé au Mali comme à bien d'autres endroits, se défaussent parfois sur les nouvelles entreprises pour un certain nombre de services. Ainsi, la Fédération Internationale des droits de l'Homme (FIDH) signale qu'une entreprise présente au Mali, dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale (et environnementale) des entreprises (RSE), a « subventionné »<sup>76</sup> les salaires des gendarmes de la localité. Lorsque qu'un mouvement social des employés de l'entreprise naît quelque temps plus tard, on voit les gendarmes particulièrement motivés réprimer le mouvement social.

---

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>75</sup> Cf. FIDH : *Mali. L'exploitation minière .... op. cit.*, p. 11.

<sup>76</sup> *Ibid.*, pp. 25-26.

## Le minier en Mauritanie

Nous tenterons rapidement dans cette section de remettre le phénomène minier mauritanien dans une perspective politique pour mieux comprendre les forces et les fragilités des dynamiques observées actuellement. Comme nous l'avons vu plus haut, le pays a une longue histoire minière qui débute avant l'indépendance. L'existence d'une société nationale minière est à replacer dans plusieurs registres. D'abord, la nationalisation de la Miferma<sup>77</sup> est, avec la création de la monnaie nationale (l'Ouguiya), pour beaucoup de Mauritaniens encore aujourd'hui, un des actes les plus forts de la présidence de Mokthar Ould Daddah (1960-1978) pour l'indépendance du pays. D'autre part, ce président a beaucoup investi à la fois sur la symbolique nationale mais aussi, en interne, en voulant faire de la SNIM le poumon de l'industrialisation et du développement du pays. Cette promotion de la modernité s'accompagnait d'un délaissement de l'agriculture et de l'élevage, base économique des forces traditionnelles qui contestèrent son pouvoir à plusieurs reprises. Aussi la SNIM et son corollaire, la probable industrialisation du pays, s'accompagnaient d'une rhétorique de la « modernisation », du « combat des valeurs traditionnelles et tribales rétrogrades » et d'une « fabrique de l'homme mauritanien nouveau ».

Cet aspect n'est pas anecdotique car c'est aussi le paradigme, à quelques nuances près, qui anime le président Mohamed Ould Abdel Aziz<sup>78</sup> (au pouvoir depuis 2008). Il veut s'éloigner d'une économie de l'endettement, moderniser<sup>79</sup> le pays (la construction de routes est l'un des symboles de ses premières années de présidence) et combattre la « corruption endémique »<sup>80</sup> qui caractérise le fonctionnement de l'État et de l'attribution des marchés publics. Son mode de gouvernance est très centralisé, court-circuitant plus que ses prédécesseurs les échelons politiques et administratifs. La transformation de la Mauritanie en une économie minière s'inscrit donc, pour le Président, dans un chantier plus vaste de mutation du pays qui se traduit par la réfection et la multiplication des axes routiers et la construction de villes nouvelles (comme Termessa, Chami ou NBeiket Lahwach) où les services peuvent être concentrés et de meilleure qualité.

Cependant, derrière l'euphorie des attributions de permis de prospection et d'un réel décollage minier du pays comme nous

---

<sup>77</sup> Concernant la Miferma et la SNIM, cf. ces deux ouvrages de référence : Pierre Bonte : *La montagne de fer. La SNIM (Mauritanie). Une entreprise minière saharienne à l'heure de la mondialisation*. Paris, Karthala, 2001, 368 p. et Jean Audibert : *Miferma une aventure humaine et industrielle en Mauritanie*, Paris, L'Harmattan, 1991, 216 p.

<sup>78</sup> Ce passage est inspiré d'une série d'entretiens réalisés à Nouakchott en février et novembre 2012.

<sup>79</sup> Cf. Alain Antil : « Chronique politique 2012 : Entre insécurité et émergence d'un modèle de gouvernance », in *L'Année du Maghreb*, vol. IX, 2013, CNRS-Editions. <http://anneemaghreb.revues.org/1956>

<sup>80</sup> À l'exception de celle des « alliés » politique du moment.



l'avons vu dans la deuxième partie, quelques dimensions plus troubles du phénomène minier méritent d'être rapidement évoquées. D'une part, la liste des entreprises ayant obtenu des permis de prospection<sup>81</sup> dévoile qu'une majorité de ces sociétés sont des sociétés mauritaniennes fictives avec, à leur tête, des « hommes de paille »<sup>82</sup>, liés à des hommes d'affaires connus, qui n'ont pas de technicité particulière dans le domaine minier. Un homme d'affaire « bien connecté » nous confiait qu'il était le représentant d'une société asiatique, spécialisée dans la pêche, qui avait réussi à obtenir neuf permis de prospection en Mauritanie et cherchait à les revendre.

Ce système de distribution de concessions minières « peu sélectif » vers des entreprises fictives, ou des entreprises extérieures au domaine minier, n'est pas propre à la Mauritanie : que l'on songe aux quelques 600 permis distribués au Burkina Faso. Ce phénomène de parasitage peut retarder la réelle exploration minière et donc hypothéquer l'avenir. En Mauritanie, outre ce système, on découvre plusieurs systèmes de captations de rentes, généralement détenues par des « alliés » ou des « protégés » de la présidence. Il est fortement conseillé aux entreprises qui s'installent en Mauritanie de faire appel à quelques sociétés de location de matériel locales, généralement tenues par des gens « bien en cour ». Autre problème lié au secteur minier, les sociétés d'intérim mauritaniennes qui louent la main-d'œuvre la moins qualifiée. Ces sociétés, très protégées politiquement, pratiquent des prélèvements trop importants sur les sommes versées par l'employeur et les ouvriers touchent un salaire misérable. Aussi, le secteur des mines est-il touché de manière récurrente par des revendications sociales et des grèves.

---

<sup>81</sup> Liste obtenue au Ministère des Mines et du Pétrole, lors de notre séjour à Nouakchott en novembre 2012.

<sup>82</sup> L'expression est celle d'un des plus fins connaisseur des milieux économiques mauritaniens. Entretien réalisé à Nouakchott en novembre 2012.

## Conclusion

---

Le Sahel, a l'image du reste de l'Afrique, est marqué par un renouveau de ses activités minières. Les travaux réalisés durant la dernière décennie montrent que la zone, largement sous-explorée, recèle de nombreux indices de présence d'une vaste gamme de minerais.

Cette relance de l'activité procède de la conjonction de deux facteurs. D'une part, sur les recommandations de la Banque mondiale, certains pays ont réformé leur code minier pour attirer les IDE des entreprises minières internationales. Mais nous assistons également, depuis le début des années 2000, à l'installation un nouveau supercycle minier de plusieurs décennies de demande soutenue. La croissance économique de la Chine, son urbanisation, l'équipement croissant des ménages chinois, le modèle industrialo-exportateur ont fait de ce pays le premier consommateur de minerais du monde. Si certains économistes pensent qu'un ralentissement relatif de la croissance chinoise pourrait affecter la demande de minerais, d'autres soulignent que la demande chinoise restera soutenue et que surtout, derrière elle, la demande en minerais des pays émergents sera croissante. C'est pourquoi la question minière au Sahel sera de plus en plus structurante.

Les pays sahéliens sont toutefois dans des situations différentes. Le Sénégal a peu de ressources, le Mali pour des raisons d'enclavement et de mal gouvernance, a peu promu son potentiel minier pourtant prometteur, si l'on excepte l'or, aux mains de sociétés étrangères. Le Niger tente de développer son potentiel de producteur uranifère de premier plan en ouvrant son domaine minier à d'autres sociétés que le partenaire historique Areva. Les deux pays les plus prometteurs de la zone sont pour l'instant le Burkina Faso et la Mauritanie. Ils ont en commun de disposer d'une gamme de minerais étendue et d'être dans une phase de promotion active, comme en témoigne la multiplication des permis d'exploration et des projets qui entrent en phase de production.

Néanmoins, même si le secteur minier a indéniablement contribué, à des niveaux divers, à la croissance économique des pays sahéliens, un certain nombre de débats autour de ce secteur sont apparus dans les différents pays. La question du partage équitable de la rente est un problème de plus en plus saillant. La politique libérale de défiscalisation, destinée à attirer les investisseurs du secteur, provient de la vague de réformes des codes miniers impulsée par la Banque mondiale. Elle est aujourd'hui remise en cause. De fait, le constat est que le minier reste une économie d'enclave avec une faible capacité

d'entraînement, et que la transformation sur place des minerais serait plutôt l'exception que la règle. Les investisseurs visent en effet le marché mondial et n'ont donc aucun intérêt à ce que la production soit transformée sur place (en raison des coûts générés par l'irrégularité de la fourniture d'électricité, par la faible qualification de la main-d'œuvre, etc.). Dès lors, le seul moyen de retenir de la valeur ajoutée dans le pays est de refiscaliser le secteur (notamment abaisser les périodes d'exemption fiscale) ou, comme le fait par exemple la Mauritanie, d'obliger, par des règles non écrites, les investisseurs à passer par des sociétés locales de location de matériel ou de main-d'œuvre ; mais cette stratégie peut être également contre-productive. L'autre débat concerne les faibles capacités pour les États à rendre durables et positifs les effets d'une activité par nature limitée dans le temps et dans l'espace. Ce débat renvoie directement à deux problèmes, les faibles capacités de négociations des États et les faibles moyens de faire respecter leurs propres législations (notamment sur les normes RSE), mais également le manque de capacité (ou de volonté) de mettre en place de mécanismes permettant de retenir davantage de valeur ajoutée localement, à proximité des emprises territoriale des sites miniers.

# Bibliographie

---

## *Articles/Ouvrages scientifiques*

Isabelle Greig, « Le Sénégal Oriental à l'aube du développement minier », *EchoGéo* [En ligne], 8 | 2009, mis en ligne le 25 février 2009, consulté le 28 novembre 2012. URL : <http://echogeo.revues.org/10918> ; DOI : 10.4000/echogeo.10918

Pierre Legoux et André Marelle : *Les mines et la recherche minière en Afrique Occidentale Française : histoire et témoignages*, L'Harmattan, 1991, 361 p.

Mathieu Thune, « L'industrialisation de l'exploitation de l'or à Kalsaka, Burkina Faso : une chance pour une population rurale pauvre ? », *EchoGéo* [En ligne], 17 | 2011, mis en ligne le 27 septembre 2011, consulté le 12 février 2013. URL : <http://echogeo.revues.org/12535> ; DOI : 10.4000/echogeo.12535

## *Études et rapports*

AGF : Ressources naturelles : au-delà du « supercycle », 2011, 8 p.

BRGM : Ressources minérales et développement en Afrique. Document d'orientation stratégique, 2008, Paris, 24 p.

Commission économique pour l'Afrique et Union Africaine : Les ressources minérales et le développement de l'Afrique, 2011, 233 p.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : Examen de la politique d'investissement Burkina Faso, 2009, 136 p.

Steven de Backer : Mining Investment and Financing in Africa : Recent Trends and Key Challenges, présentation au Africa's Mining Industry de Toronto, mars 2012.

<http://www.mineafrika.com/documents/2%20-%20Steve%20De%20Backer.pdf> (consulté en février 2013)

Damien Deltenre : *Gestion des ressources minérales et conflits au Mali et au Niger*, Note d'Analyse du GRIP, décembre 2012, 15 p.

Bilge Erten et José Antonio Ocampo : *Super cycles of commodity prices*, ONU/DESA Working Paper N°. 110, février 2012, 29 p.

FIDH : *Mali : L'exploitation minière et les droits humains*, septembre 2007, 51 p.

Alan Heap : *China : The Engine of a Commodities Super Cycle*, 31 mars 2005, Citigroup

[http://www.fallstreet.com/Commodities\\_China\\_Engine0331.pdf](http://www.fallstreet.com/Commodities_China_Engine0331.pdf)

Carlo Koos et Matthias Basedau : « Does uranium mining increase civil conflict risk ? Evidence from a spatiotemporal analysis of Africa from 1945 to 2010 »

KPMG : *ITIE Burkina Faso Rapport sur les procédures convenues relatives aux recettes minières perçues par l'État pour les années 2008 et 2009*, 2011, 56 p.

[http://www.itie-bf.gov.bf/IMG/pdf/Rapport\\_Definitif\\_de\\_KPMG\\_Avril\\_2011.pdf](http://www.itie-bf.gov.bf/IMG/pdf/Rapport_Definitif_de_KPMG_Avril_2011.pdf)

Openoil.net : *Le guide des industries extractives au Niger*, 2012, 177 p.

<http://openoil.net/wp/wp-content/uploads/2012/08/Niger-Oil-Almanac-fr.pdf> (consulté en février 2013)

PRISM (Mauritanie) : *Second projet de renforcement institutionnel du secteur minier PRISM 2*, (version provisoire), novembre 2013.

Béregère Rouppert : *Les États sahéliens et leurs partenaires extra-régionaux. Le cas de l'UE en particulier*, Note d'Analyse du GRIP, décembre 2012, 17 p.

USAID : *USAID country profile. Mali, property rights and resource governance*, 22 p.

## **Presse**

Jean-Pierre Bejot : « Le Burkina Faso reprend en main son secteur minier », enquête parue en trois parties les 12, 13 et 14 février 2013 sur le site d'information [www.lefaso.net](http://www.lefaso.net).

*Secteur Privé et Développement* n° 8 : Le secteur minier, un levier de croissance pour l'Afrique ? janvier 2011, 29 p.

*The Economist* : « African governments are seeking higher rents and bigger ownership stakes from foreign miners », et « Mining is booming, but some African governments are in danger of squandering the benefits », 11 février 2012.

# Annexes

## Annexe I

### Les trois premiers pays producteurs de certains minéraux métalliques en 2006

Métal	Première	%	Deuxième	%	Troisième	%	Total (%)
Concentrés de terres rares	Chine	95	États-Unis	2	Inde	2	99
Niobium-Columbium	Brésil	90	Canada	9	Australie	1	100
Antimoine	Chine	87	Bolivie	3	Afrique du Sud	3	93
Tungstène	Chine	84	Canada	4	UE	4	92
Gallium	Chine	83	Japon	17	-	-	100
Germanium	Chine	79	États-Unis	14	Russie	7	100
Rhodium	Afrique du Sud	79	Russie	11	États-Unis	6	96
Platine	Afrique du Sud	77	Russie	11	Canada	4	92
Lithium	Chili	60	Chine	15	Australie	10	85
Indium*	Chine	60	Corée	9	Japon	9	78
Tantale**	Australie	60	Brésil	18	Mozambique	5	83
Mercure	Chine	57	Kirghizstan	29	Chili	4	90
Tellurium	Pérou	52	Japon	31	Canada	17	100
Sélénium*	Japon	48	Canada	20	UE	19	87
Palladium	Russie	45	Afrique du Sud	39	États-Unis	7	91
Vanadium	Afrique du Sud	45	Chine	38	Russie	12	95
Titane	Australie	42	Afrique du Sud	18	Canada	12	72
Rhénium**	Chili	42	États-Unis	17	Kazakhstan	17	76
Chrome	Afrique du Sud	41	Kazakhstan	27	Inde	8	76
Bismuth	Chine	41	Mexique	21	Pérou	18	80
Étain	Chine	40	Indonésie	28	Pérou	14	82
Cobalt	RDC	36	Australie	11	Canada	11	58
Cuivre	Chili	36	États-Unis	8	Pérou	7	51
Plomb	Chine	35	Australie	19	États-Unis	13	67
Molybdène	États-Unis	34	Chine	23	Chili	22	79
Bauxite	Australie	34	Brésil	12	Chine	11	57
Zinc	Chine	28	Australie	13	Pérou	11	52
Minerai de fer	Brésil	22	Australie	21	Chine	15	58
Cadmium	Chine	22	Corée	16	Japon	11	49
Manganèse	Chine	21	Gabon	20	Australie	16	57
Nickel	Russie	19	Canada	16	Australie	13	48
Argent	Pérou	17	Mexique	14	Chine	13	44
Or	Afrique du Sud	12	Chine	11	Australie	11	34

Source : Union Africaine : *Les ressources minérales, op. cit.*, p. 31.

## Annexe 2

### Le Code minier malien

La législation minière est basée sur le droit civil français. Le code minier a été révisé en 1991 (Code minier : Ordonnance N° 91 - 065/P-CTSP du 19 septembre 1991, et Décret N° 91 - 277/PM-RM du 19 septembre 1991.), puis en 1999 (ordonnance No 99-032/P-RM, du 19 août 1999 et décret No 99-255/P-RM du 15 septembre 1999). Le code minier communautaire de l'UEOMA date quant à lui de 2003 (Règlement No 18/2003/CM/UEOMA du 23 décembre 2003). Les permis sont contrôlés par le décret No. 91-278/PM-RM du 19 septembre 1991. L'État détient tous les droits sur les ressources minérales. Il existe des contrats-types, tandis qu'une échelle de coûts basée sur les régions est appliquée aux permis miniers.

Une Convention d'Établissement est signée entre la société (étrangère) et le gouvernement malien avant le début de l'exploration ou de l'exploitation. Le contrat négocié entre les parties fixe de manière exhaustive les conditions applicables à l'exploration et, en cas de gisement exploitable, à la période d'exploitation. Ces conditions comprennent des obligations en matière de travail, l'établissement de rapports, des taxes, des devoirs, des franchises douanières, des prises de participation publique, etc.

Les autorisations de prospection sont accordées pour 2 ans et couvrent 8 km<sup>2</sup>.

L'exploration est effectuée sous l'égide d'un permis de recherche concernant un produit déterminé (une même zone peut être couverte par différents permis relatifs à différents produits). Il est accordé pour trois ans, mais après deux années, la moitié de la zone visée par le permis doit être cédée (en une ou plusieurs zones, à la discrétion du propriétaire). Un permis de recherche est renouvelable deux fois pour 3 années supplémentaires, couvrant une zone qui doit être réduite de moitié à chaque renouvellement. Aucune taille maximum n'est imposée par la loi en ce qui concerne le permis original, bien que la taille maximum des permis pour l'or ait été réduite à 500km<sup>2</sup> récemment.

Un permis d'exploitation est attribué par décret pour un maximum de 30 ans, renouvellements inclus. La zone de permis ne peut excéder celle du permis de recherche dont elle dérive.

Des frais modestes (environ 400 000 francs CFA), sont exigibles à chaque attribution ou renouvellement de permis. De faibles frais annuels de location existent également, calculés selon la zone de permis. Une taxe 'ad valorem' de 6% est exigible sur la valeur de production à la sortie de mine, dont sont déduits les coûts de production.

Les projets miniers sont libres de l'impôt sur les sociétés pour les premières 5 années de production. Après quoi le taux d'imposition est de 35 % - moins lorsque le profit est réinvesti au Mali (jusqu'à 27,5 % de déduction pour épuisement). Tout matériel pour le projet peut être importé sans taxation pendant la période d'exploration puis pour les 3 premières années d'exploitation

Source : Fiche réalisée par Bérénice Pierronnet, stagiaire du programme Afrique subsaharienne de l'Ifri en s'appuyant notamment sur le site Mbendi : <http://www.mbendi.com/indy/ming/af/ml/p0005.htm>



## Annexe 3

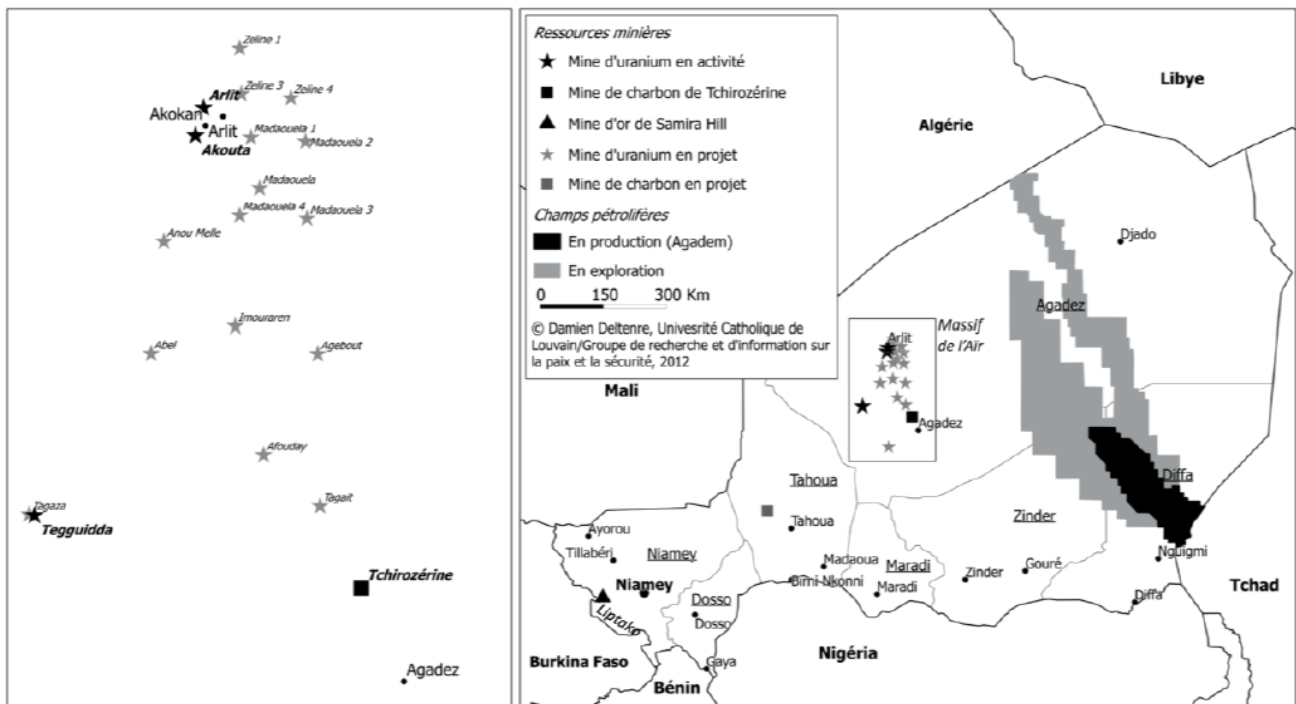
### Productions de minerais au Mali et au Niger

Country and commodity	2006	2007	2008	2009	2010 <sup>e</sup>
<b>MALI<sup>2</sup></b>					
Gold, mine output, Au content <sup>3</sup>	51,957	43,850	41,160	42,364	36,344 <sup>4</sup>
Salt <sup>e</sup>	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000
Semiprecious stones <sup>5</sup>	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
<b>NIGER<sup>6</sup></b>					
Cement, hydraulic <sup>e</sup>	62,000	42,000	40,000	40,000	40,000
Coal, bituminous	176,320	171,296	182,912	225,072	225,000
Gold, mine output, Au content	2,615	3,427	2,314	1,985 <sup>†</sup>	1,900
Gypsum	13,043	4,615	8,661	19,737 <sup>†</sup>	19,700
Limestone	25,000 <sup>†</sup>	64,465 <sup>†</sup>	25,619 <sup>†</sup>	29,691 <sup>†</sup>	29,700
Salt <sup>e</sup>	1,300	1,300	1,300	1,300	1,300
Silver, mine output, Ag content	100 <sup>e</sup>	139	289	200 <sup>e</sup>	200
Sulfuric acid: <sup>e</sup>					
Gross weight	70,000	70,000	70,000	70,000	70,000
Sulfur content	23,000	23,000	23,000	23,000	23,000
Tin, mine output, Sn content	13	11	... <sup>†</sup>	12 <sup>†</sup>	12
Uranium, U content	3,434	3,153	3,032	3,243	4,198 <sup>4</sup>

Source : USGS : 2010 Minerals Yearbook, 2011, pp. 281-284

## Annexe 4

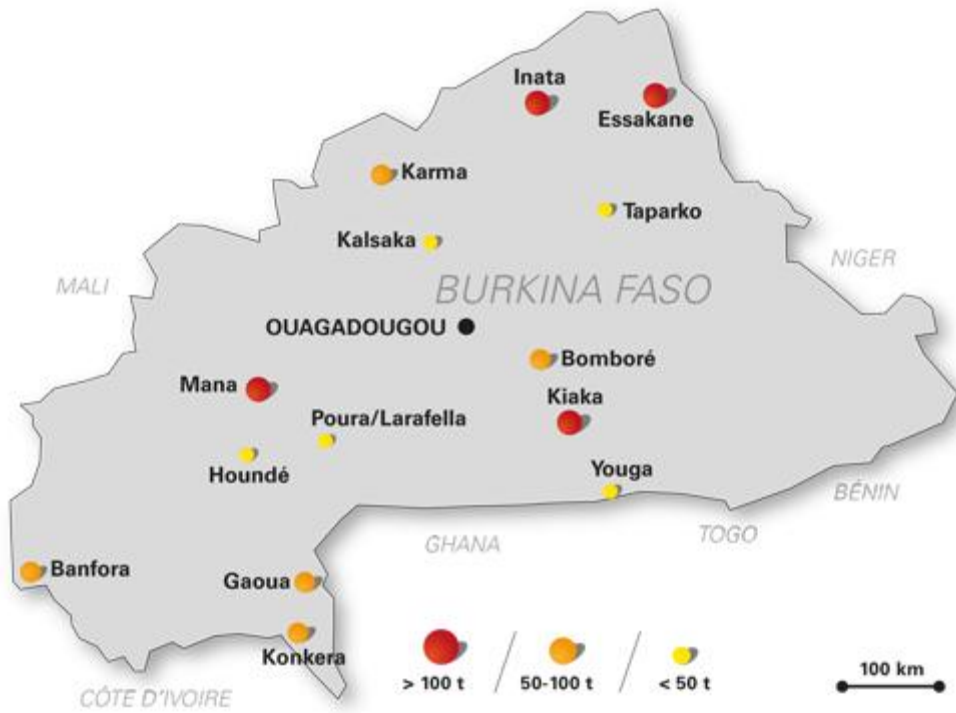
### Localisation des ressources minières au Niger



Source : Damien Deltenre : *Gestion des ressources minérales et conflits au Mali et au Niger*, Note d'Analyse du GRIP, décembre 2012, p. 4

## Annexe 5

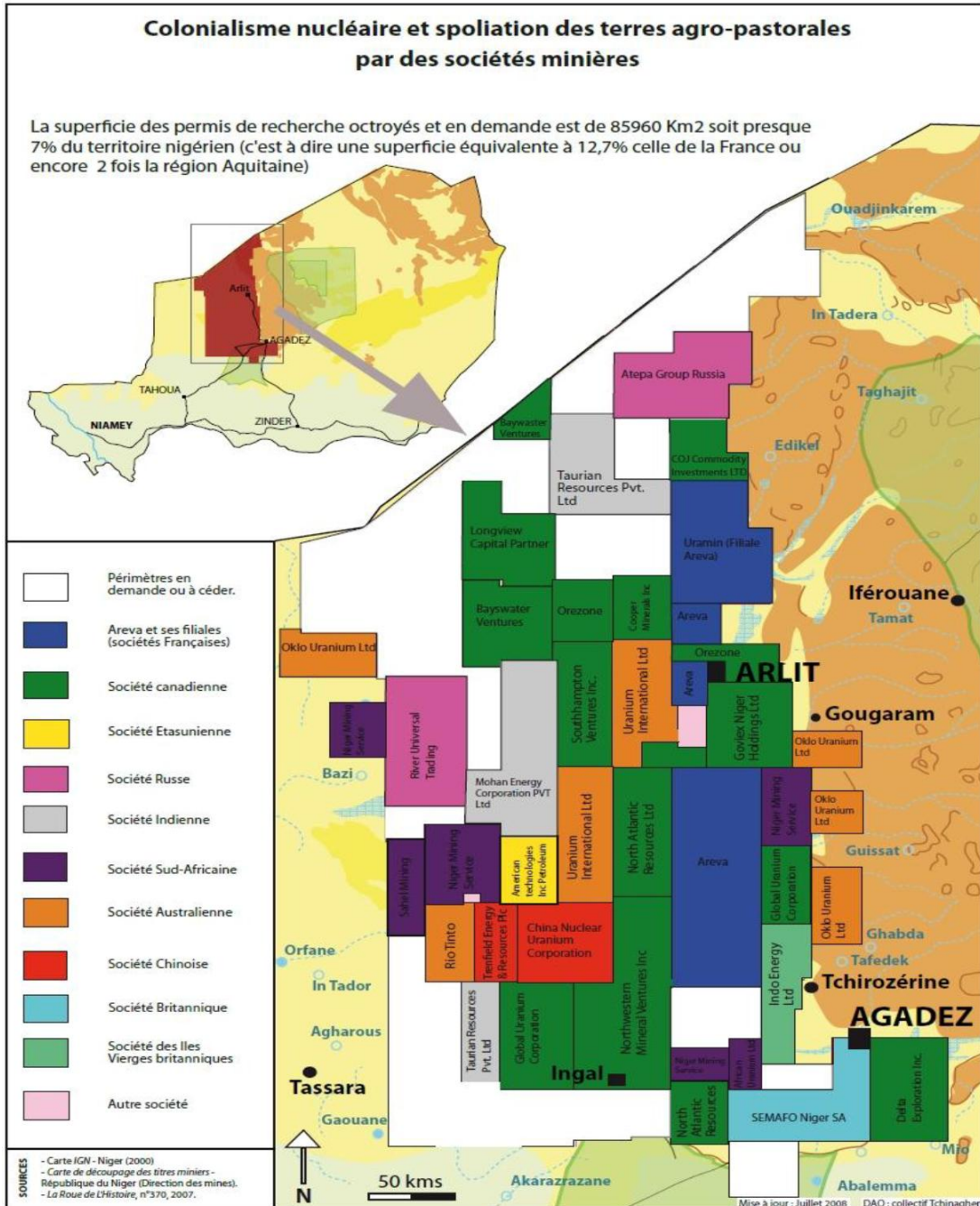
Carte des gisements aurifères au Burkina Faso



Source : « Burkina Faso : la soif de l'or », in *Jeune Afrique*, 12 mars 2012.

## Annexe 6

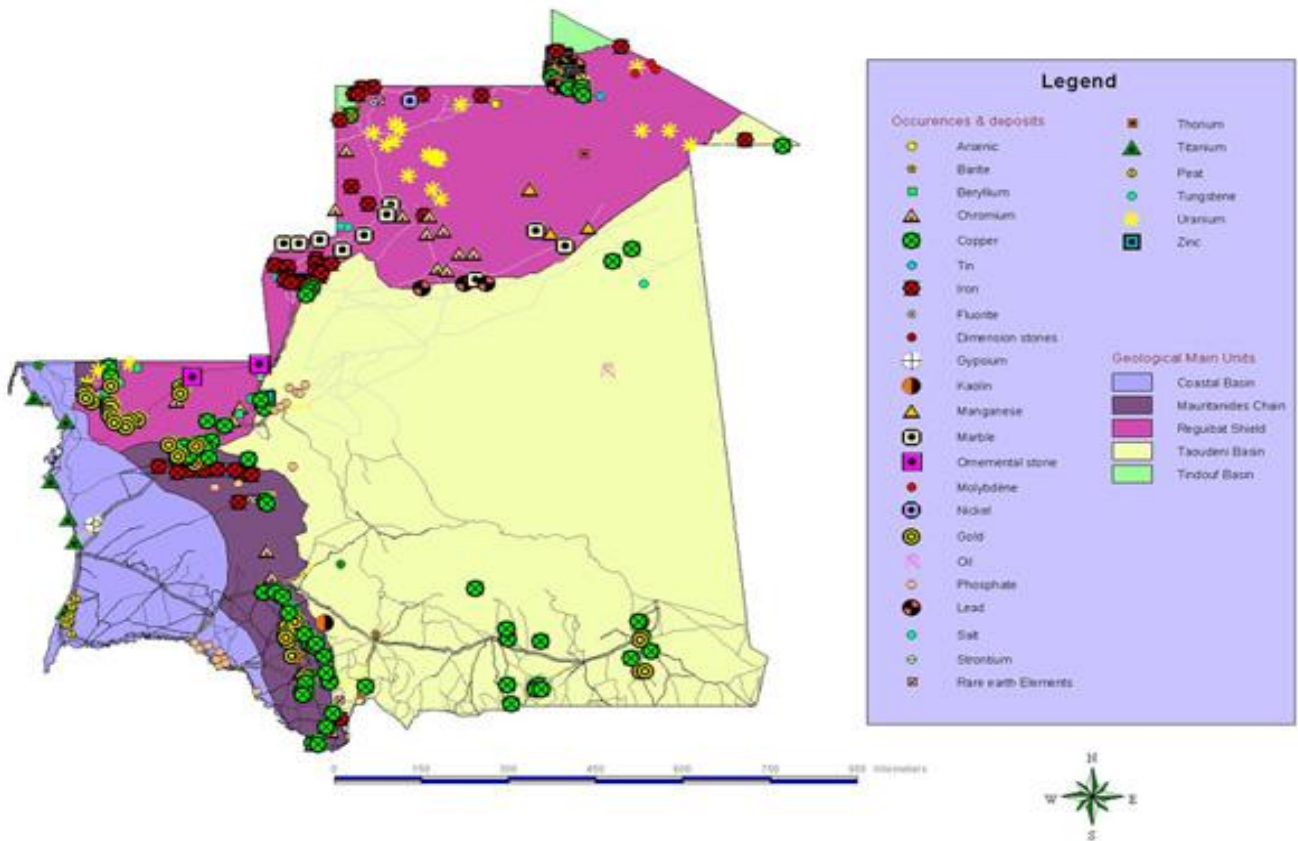
### Les concessions minières au nord d'Agadez



Source : « La malédiction de l'uranium – Le Nord-Niger victime de ses richesses », Collectif Tchinnaghen. Août 2008, cité par Bérengère Rouppert : *Les États sahéliens et leurs partenaires extra-régionaux. Le cas de l'UE en particulier*, Note d'Analyse du GRIP, décembre 2012, p. 3.

## Annexe 7

### Les ressources minières en Mauritanie



Source : Ministère des Mines et du Pétrole mauritanien, document utilisé par le Ministre Taleb Ould Abdi Vall lors du séminaire de l'Ifri du 6 février 2013 « Les ressources naturelles en Mauritanie : opportunités et défis ».

[http://www.ifri.org/?page=detail-contribution&id=7497&id\\_provenance=79&provenance\\_context\\_id=](http://www.ifri.org/?page=detail-contribution&id=7497&id_provenance=79&provenance_context_id=)  
 Voir la vidéo de l'intervention du ministre [ici](#).